



HAL
open science

Politiques culturelles locales et commande publique. Une ” décentralisation sous influence ”

Philippe Poirrier

► **To cite this version:**

Philippe Poirrier. Politiques culturelles locales et commande publique. Une ” décentralisation sous influence ”. L’art dans les villes nouvelles. De l’expérimentation à la patrimonialisation, Artlys, pp.115-121, 2010. halshs-00601800

HAL Id: halshs-00601800

<https://shs.hal.science/halshs-00601800>

Submitted on 20 Jun 2011

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Source : Philippe Poirrier, Politiques culturelles locales et commande publique. Une « décentralisation sous influence » dans GUIYOT-CORTEVILLE Julie, PERLES Valérie et VADELORGE Loïc (dir.), *L'art dans les villes nouvelles. De l'expérimentation à la patrimonialisation*, Versailles, Artlys, 2010, p. 115-121.

Politiques culturelles locales et commande publique

Une « décentralisation sous influence »

Les politiques culturelles des collectivités locales dans le domaine des arts plastiques ont longtemps été assez mal considérées. L'art public renvoyait pour bien des observateurs au temps révolu de la « statuomanie ». Depuis trois décennies, la redécouverte de la commande publique tertio-républicaine par les historiens — il faut signaler ici le rôle pionnier joué par les recherches de Maurice Agulhon sur l'imagerie et la symbolique républicaines¹ — et les historiens de l'art (notamment l'équipe du musée d'Orsay) a quelque peu fait changer cette représentation dominante². Encore que, pour le second vingtième siècle, l'impulsion étatique, assez nette avec la création du ministère des Affaires culturelles puis la relance des années 1980, ait durablement conduit à sous estimer la place des collectivités locales. *L'art à ciel ouvert*, ouvrage publié par la Délégation aux Arts Plastiques du ministère de la Culture, présente ainsi le panorama le plus récent et le plus complet de la commande publique en France. L'ouvrage propose un catalogue chronologique qui recense les œuvres commandées depuis 1983 par la Délégation aux arts plastiques et des collectivités locales pour l'espace urbain et paysager français, soit plus de 700 réalisations par plus de 400 artistes, français et internationaux. Le rôle croissant des collectivités locales est signalé sans que le partenariat avec le ministère de la Culture fasse l'objet d'une véritable analyse³. Il est vrai également que l'historiographie des politiques culturelles des collectivités locales s'est plutôt concentrée, par-delà les quelques monographies de municipalités disponibles, sur les secteurs du

¹ Maurice Agulhon, Annette Becker, Evelyne Cohen (Etudes réunies par), *La République en représentations. Autour de l'œuvre de Maurice Agulhon*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2006. Merci à René Rizzardo et Loïc Vadelorge qui ont accepté de relire une première version de ce texte.

² Un bilan : Ségolène Le Men et Aline Magnien (dir.), *La statuaire publique au XIXe siècle*, Paris, Editions du patrimoine, 2005.

³ Cros Caroline et Le Bon Laurent (dir.), *L'art à ciel ouvert. Commandes publiques en France. 1983-2007*, Paris, Flammarion, 2008. Sur le contexte : Raymonde Moulin, *L'artiste, l'institution et le marché*, Paris, Flammarion, 1992.

spectacle vivant et du patrimoine⁴.

Le temps de la « statuomanie »

Dans le dernier tiers du XIXe siècle, les villes ont joué un rôle majeur dans la commande publique. L'agrandissement des villes et les travaux d'urbanisme en même temps que le développement de la « conscience nationale » et la volonté de rendre hommage aux « Grands hommes » — notamment ceux de la « petite patrie » — suscitent une véritable « statuomanie », particulièrement dense entre 1880 et 1914. Les œuvres installées dans l'espace urbain procèdent de l'esthétique naturaliste de la Troisième république. Elles suscitent de vifs débats où les considérations esthétiques, sans être totalement absentes, sont souvent éclipsées par des polémiques qui témoignent de l'affrontement des principales cultures politiques qui structurent la vie politique nationale. Les grandes villes se dotent de panthéons à ciel ouvert⁵. Les monuments aux morts de la Grande guerre sont à l'origine d'une commande publique massive, du poilu industriel aux monuments confiés à des artistes reconnus, alors même que la « statuomanie » fait l'objet d'une critique de la part de certaines avant-gardes, notamment les surréalistes. En revanche, les élus demeurent attachés à cette forme d'intervention qui combine intervention artistique et fonction civique et commémorative.

La récupération des métaux non ferreux par le régime de Vichy et les destructions liées à des considérations politiques conjuguent leurs effets pour faire disparaître de nombreuses statues installées dans l'espace public⁶. Les évolutions esthétiques de la sculpture contribuent dans les années 1950 à élargir le fossé entre les artistes et les élites locales, même si quelques monuments liés aux commémorations de la Seconde guerre mondiale et de la Résistance maintiennent une commande publique impulsée ou soutenue par les collectivités locales⁷.

⁴ Deux états des lieux : Loïc Vadelorge, « Quinze ans d'histoire des politiques culturelles. État, institutions, collectivités locales » dans Laurent Martin, Sylvain Venayre (dir.), *L'histoire culturelle du contemporain*, Paris, Nouveau Monde, 2005, p. 153-170 et Pascale Goetschel, « Les politiques culturelles. Un champ neuf pour l'histoire culturelle? » dans Benoît Pellistrandi et Jean-François Sirinelli (dir.), *L'histoire culturelle en France et en Espagne*, Madrid, Casa de Velasquez, 2008, p. 3-21.

⁵ Un exemple : Philippe Poirrier et Loïc Vadelorge, « La statuaire provinciale sous la Troisième République. Une étude comparée : Rouen et Dijon. », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 1995, n° 2, p. 240-269.

⁶ Elizabeth Campbell Karlsgodt, *Recycling French Heroes : The Destruction of Bronze Statues under the Vichy Regime*, *French Historical Studies*, 2006, n°29-1, p. 143-181 et Kirrily Freeman, *Bronzes to Bullets : Vichy and the Destruction of French Public Statuary, 1941-1944*, Hardcover, 2008.

⁷ Paul-Louis Rinuy, *La sculpture commémorative dans l'espace public au XXe siècle*, Paris, Cndp, 2006.

Une ville pionnière : Grenoble

Dans ce contexte, les choix opérés par la ville de Grenoble, à partir de 1965, sous la houlette de la municipalité Dubedout font figure d'exception. Le chantier olympique constitue une opportunité qui permet de transformer la ville en une métropole moderne, bientôt considérée comme une ville-pilote dans les domaines de l'urbanisme, de l'architecture et des arts plastiques. En 1967, l'accueil du premier symposium français de sculpture confirme le souhait des élus d'organiser un lien organique entre architecture et arts plastiques. Un plan concerté d'intégration d'œuvres d'art au tissu urbain se met en place. Cette politique volontariste, qui doit beaucoup à l'engagement de Bernard Gilman adjoint aux affaires culturelles, répond à trois objectifs complémentaires : favoriser la rencontre entre l'œuvre d'art et la population ; intéresser les artistes à des opérations d'aménagement urbain ; et faire de l'école un lieu de rencontre privilégié entre l'art et l'enfant⁸. L'expérience grenobloise, soutenue avec bienveillance par le ministère des Affaires culturelles, demeure une rare exception jusqu'à la fin des années 1970, à l'image des commandes des municipalités communistes de Vitry-sur-Seine et d'Ivry-sur-Seine. D'autres expériences, mais pilotées par les services de l'Etat, se déroulent au cours du second versant des années 1970 dans le cadre des villes nouvelles.

La relance de la commande publique

La relance de la commande publique au cours des années 1980 change la donne. La jeune Délégation aux arts plastiques du ministère de la Culture engage une politique volontariste qui peut s'appuyer sur un budget en forte croissance : 1 million de francs en 1983, 9 en 1984, 34 en 1989. A partir de 1986, le rapport entre Paris et les régions s'inverse au profit de ces dernières. En 2008, les 3 millions d'euros consacrés à la commande publique par l'Etat se répartissent entre 1 million d'euros en centrale et 2 millions d'euros déconcentrés qui participent aux cofinancements avec les collectivités locales. Les inspecteurs à la création artistique de la Délégation aux arts plastiques et les conseillers aux arts plastiques des Directions régionales des affaires culturelles jouent sur le terrain un rôle essentiel de médiateur, de relais et d'expertise auprès des collectivités locales ; fixent des procédures qui permettent, à partir des années 1990, de généraliser des partenariats entre l'Etat et les différentes collectivités : municipalités, départements et régions. La décentralisation de la procédure du 1 % donne des résultats contrastés, qui demeure tributaire *in fine* du volontarisme

⁸ Yves Aupetitallot et Jean Guibal (dir.), *Un musée sans murs. La commande publique dans l'agglomération grenobloise depuis les années 50. Une ville, une université, une ZAC*, Grenoble, Musée dauphinois-Centre national d'art contemporain de Grenoble Le Magasin, 1999.

politique des collectivités. Le transfert de compétence pour les collèges et les lycées a néanmoins ouvert la voie à un engagement assez fort des Départements et des Régions⁹. La commande publique participe aussi des « conventions de villes » signées autour de 1991-1992 à l'initiative du délégué aux arts plastiques François Barré. Les 23 villes concernées (d'Aix en Provence à Blois, de Dunkerque à Saint Denis, etc.) reflètent une diversité de motivations allant de l'opportunité de circonstance au renforcement d'une réelle politique. La création de Musées d'art contemporain, la mise en place des Fonds régionaux d'art contemporain et la reconnaissance des centres d'art contemporain contribuent également à mieux sensibiliser les élus aux différentes formes des arts plastiques. Les élus chargés des secteurs artistiques sauront se saisir de l'expertise étatique pour contrer les résistances locales.

L'effet tramway

Le volontarisme des collectivités locales, soutenu par la Délégation aux arts plastiques du ministère de la Culture, s'est également matérialisé par des programmes artistiques ambitieux qui ont accompagné le renouveau des transports urbains. Dès le début des années 1980, la construction du métro de Lyon s'était accompagnée d'une importante campagne de commande publique. Strasbourg (en 1994 et en 1998), puis Rouen, Montpellier, Nantes, Bordeaux, Nice et Mulhouse se sont appropriées cette procédure lors de la mise en place de lignes de tramway, avec des déclinaisons locales. La ville de Paris prend également l'initiative en 2002 d'un programme — « L'Art pour le Tram » —, cofinancé avec le Conseil régional d'Ile de France, et soutenu par le ministère de la Culture, à l'occasion du parcours du Tramway des Maréchaux Sud.

La communauté urbaine de Strasbourg a initié cette pratique dans le cadre de conventions de ville permettant un financement paritaire avec l'Etat. La mise en place d'un « comité d'experts » — formule ensuite généralisée — a constitué une innovation institutionnelle. Ce comité, présidé par un élu, animé par une personnalité extérieure chef de projet (Jean-Christophe Amann¹⁰ pour la ligne A puis Christian Bernard¹¹ pour la ligne B), est chargé de définir un programme artistique adapté au contexte local.

Serge Lemoine, directeur du musée de Grenoble, nommé chef de projet pour le programme

⁹ *Pour une relance du 1 %*, synthèse de la journée nationale d'étude du 21 avril 1994, Paris, Ministère de la Culture-Observatoire des politiques culturelles, 1994.

¹⁰ Directeur du Museum für moderne Kunst de Francfort.

artistique lié à la réalisation du tramway de la Communauté de communes de l'agglomération orléanaise, a un parti très différent de celui choisi à Strasbourg : les interventions doivent être visibles de l'intérieur du tramway et constituer un repère visuel à la fois pour les usagers et pour les habitants. Exceptée la sculpture de Joël Shapiro, exécutée aux Etats-Unis, toutes les œuvres ont été réalisées par des bureaux d'études et des entreprises de la région orléanaise. Le pilotage de ce programme d'envergure a été suivi par la direction des affaires culturelles de la ville d'Orléans¹².

A Mulhouse, le comité d'experts, animé par François Barré, choisit de confier chacune des lignes à un artiste : Daniel Buren et Tobias Rehberger. Le programme de 1,5 millions d'euros est financé par le Syndicat Intercommunal des Transports de l'Agglomération Mulhousienne (50 %), l'Etat (40 %) et la ville de Mulhouse (10%). L'acier utilisé par les arches de Buren a fait l'objet d'un mécénat d'Arcelor¹³.

Cette procédure a favorisé la concertation entre les collectivités locales et l'Etat, entre élus et personnels administratifs, entre acteurs locaux et personnalités extérieures des mondes de l'art et privilégié une meilleure inscription de la commande publique dans l'espace urbain.

Vers des politiques locales des arts plastiques

La relance de la politique de commande publique a joué un rôle essentiel en sensibilisant les collectivités locales, d'autant plus que le ministère de la Culture a, au-delà du renforcement déjà signalé de la déconcentration, généralisé des procédures de coopération ; ce qui était une manière pour l'administration centrale de contourner une décentralisation somme toute peu souhaitée¹⁴. Il n'en reste pas moins vrai que quelques collectivités locales — certaines Régions et les métropoles régionales notamment — ont su impulser une politique culturelle relativement autonome, non sans se saisir des opportunités offertes par l'Etat. La municipalité de Rennes a, dès la fin des années 1970, impulsé une politique de commande publique. La création, à partir de 1982, d'un poste de conseiller artistique au sein de l'administration municipale a été déterminante. Les 72 colonnes de *l'Alignement du XXIe siècle* d'Aurélie Nemours (2006) sont emblématiques d'une politique qui

¹¹ Directeur du Musée d'art moderne et contemporain de Genève.

¹² Serge Lemoine (dir.), *L'art dans le paysage du tramway d'Orléans*, Paris, RMN, 2002.

¹³ Sitram : communiqué de presse, 8 octobre 2007.

¹⁴ Philippe Poirrier et René Rizzardo (dir.), *La coopération entre le ministère de la Culture et les collectivités territoriales : une ambition partagée ?*, Paris, La Documentation française-Comité d'histoire du ministère de la Culture, 2009.

participe de l'évolution de la ville¹⁵. Cette innovation sera reprise dans certaines villes comme Lyon, Ivry, Lille et Saint-Nazaire. Certaines collectivités locales se sont dotées d'une expertise reconnue et d'un savoir-faire dans la gestion de procédures qui permettent de piloter la commande publique. Elles sollicitent de moins en moins directement l'Etat, de plus en plus considéré comme un simple partenaire, et ont l'ambition d'assurer elles-mêmes la production et le financement de la commande publique.

Sous le signe de l'événementiel

La commande publique participe également de nouvelles formes de médiation culturelle qui relèvent de plus en plus de l'événementiel. Les « Nuits blanches » à Paris à partir de 2002, « Lille capitale européenne de la culture » en 2004, puis « Lille 3000 » en 2009 ont intégré à leur programmation respective des commandes à des artistes, éphémères le plus souvent, quelquefois pérennes. *L'Estuaire*, événement biennal inaugurée en 2007, témoigne parfaitement des nouvelles formes prises par la commande publique. Jean Blaise, directeur du Lieu Unique scène nationale de Nantes, est l'initiateur d'un événement qui a suscité l'implication forte des collectivités locales, la concertation avec les habitants et les artistes. L'ambition affichée, vise, par-delà la confrontation du grand public à l'art contemporain, à contribuer à l'aménagement d'un territoire, celui de la future métropole Nantes-Saint-Nazaire. L'action culturelle, dotée d'un budget conséquent de 7,5 millions d'euros, accompagne ici un vaste projet politique¹⁶. Lors de chaque édition — 2007, 2009 puis 2011 —, des artistes venus du monde entier créent des œuvres éphémères, visibles durant les trois mois de la manifestation en été, mais aussi des œuvres pérennes, huit au minimum, qui seront définitivement fixés sur le territoire pour qu'à terme chacune des dix-neuf communes riveraine en possède une, voire trois pour les villes de Nantes et Saint-Nazaire. A la veille de l'édition 2009, le succès public — 40 000 personnes pour la soirée d'ouverture, 760 000 visites sur les sites et 46 000 billets de croisière vendus — et médiatique — 91 parutions dans la presse internationale, 150 dans la presse nationale et 513 dans la presse régionale — de l'édition inaugurale est explicitement affiché par un dépliant à usage touristique¹⁷.

L'art public participe de la mise en scène de cette « Cité créative » susceptible d'attirer à la fois

¹⁵ Martial Gabillard, *La politique culturelle à Rennes. Mémoires et réflexions, 1977-2008*, Rennes, Apogée, 2008.

¹⁶ Jean Blaise, Frédéric Bonnet et Dominique Luneau, *Estuaire. L'art et le fleuve*, Paris, Gallimard, 2007.

¹⁷ *Estuaire Nantes-Saint-Nazaire. Le paysage, l'art et le fleuve*, Nantes, Le Lieu Unique, 2009, 6 p.

des touristes et des membres des métiers du « tertiaire supérieur », et s'inscrit dans une politique qui considère la culture comme une dimension du développement territorial¹⁸.

Enjeux : patrimonialisation et médiations

Les collectivités locales, à partir des années 1990, sont confrontées à de nouveaux enjeux étroitement liés : le processus de patrimonialisation qui concerne les œuvres issues de la commande publique des années 1970 et 1980 conduit à mettre au premier plan des impératifs de conservation et de médiations. Dès 1998, le Musée dauphinois et le Centre national d'art contemporain de Grenoble Le Magasin publient un opuscule titré *Un musée sans murs* consacré aux œuvres créées à Grenoble en 1967, à l'occasion du premier symposium français de sculpture. Ce premier inventaire exhaustif, préalable au processus de patrimonialisation, est élargi ensuite à l'ensemble de l'agglomération grenobloise, et aboutit, en 1999, à la publication d'un nouveau volume : *Un musée sans murs. La commande publique dans l'agglomération grenobloise depuis les années 50*. D'autres initiatives de même nature suivront. En 2001, un site internet — il est lui même une commande publique à l'artiste Alain Bublex — fait le point sur les projets réalisés ou non dans le cadre de la commande publique et de la procédure du 1 % en région Rhône-Alpes¹⁹. Le guide bilingue (français/anglais) consacré à l'art contemporain sur le territoire du Grand Lyon, édité en 2008 par La BF 15 Espace de diffusion d'art contemporain, illustre, à partir d'un exemple particulièrement significatif, les changements opérés dans l'art et les politiques artistiques depuis trente ans. La démarche associe un souci d'inventaire et une volonté didactique clairement assumée²⁰. De même, le travail impulsé par le Musée de la ville de Saint-Quentin-en-Yvelines depuis le milieu des années 1990 — dont témoigne avec éclat ce colloque — relève de cette logique. Le passage des villes nouvelles dans le droit commun des collectivités locales nécessite une véritable prise en charge par les collectivités de l'art urbain, à la fois héritage à assumer et politique de commande publique à pérenniser, qui peut varier dans sa densité d'une ville à l'autre.

Les relations entre l'art public et les collectivités locales constituent l'un des meilleurs exemples d'une « décentralisation sous influence » (Raymonde Moulin). Le rôle incitateur et normatif de l'Etat a longtemps été particulièrement prégnant. Depuis deux décennies, le volontarisme propre des

¹⁸ Guy Saez, « Les collectivités territoriales et la culture », *Les Cahiers français*, n° 348, janvier-février 2009, p. 8-14.

¹⁹ « 15 ans de commande publique en Rhône-Alpes », 2001.

<http://www.culture.gouv.fr/rhone-alpes/dossier/cp/index.htm>

²⁰ Marianne Homiridis et Perrine Lacroix, *L'art contemporain dans les espaces publics. Territoire du Grand Lyon 1978/2008*, Lyon, Edition La BF15, 2008.

collectivités s'affirme davantage, et participe de politiques culturelles plus cohérentes alors que l'Etat recentre son action.

Philippe Poirrier
Université de Bourgogne
Centre Georges Chevrier